

Seniors en Vacances 2025

Toutes les retraites ont droit à de
grandes vacances !



Parce que les vacances, c'est essentiel

Seniors en vacances, c'est quoi ?

Une offre de séjours, à un tarif préférentiel, vers la destination de votre choix.

- > **3 types de séjours**, hors transport, qui intègrent l'hébergement, les transferts aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement, le ou les repas, des animations et excursions en fonction du séjour retenu.
- > **Dans des lieux adaptés aux Seniors** situés dans des villages ou centres de vacances, résidences de tourisme, hôtels ou hôtels club.
- > **Près de 200 destinations en France et en Europe** : mer, montagne, ville ou campagne.
- > **Des animations qui permettent de créer du lien social et de rompre avec le quotidien** : sortie à la découverte du patrimoine des régions, activités sportives (aquagym, yoga, randonnée...) et ludiques (dégustations de spécialités locales...) ; soirées animées (cabaret, karaoké, soirée dansante...).

Seniors en vacances, pour qui ?

Pour les personnes suivantes, sans conditions de revenus :

- > **Âgées de 60 ans et +** au moment du séjour (ou + de 55 ans en situation de handicap).
- > **Retraitées** ou sans activités professionnelles.
- > **Résidant en France.**

Mais aussi :

- > **Les personnes rattachées au foyer fiscal** de la personne bénéficiaire du programme, lorsqu'elles partent avec celle-ci.
- > **Les enfants handicapés** de la personne bénéficiaire qui ne sont pas rattachés à son foyer fiscal, lorsqu'ils partent avec celle-ci.
- > **Les proches-aidants** de la personne bénéficiaire qui est en situation de handicap, gravement malade ou dépendante mentionnée qu'ils partent avec celle-ci ou seuls.
- > **Les jeunes** qui accompagnent la personne bénéficiaire dans le cadre d'un séjour intergénérationnel.



Séjours et tarifs

3 séjours pour répondre à toutes les envies d'évasion :

404 €
maximum/pers.
3 jours / 2 nuits

228 €
maximum/pers.
avec 176 € d'aide
de l'ANCV

Séjours Paris / Île-de-France, formule 3 jours / 2 nuits :

- > Offre : hébergement, petit déjeuner, transfert aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement, 1 excursion d'1/2 journée.
- > Tarif maximum par personne : **404 €** ou **228 €** avec **176 €** d'aide de l'ANCV.

404 €
maximum/pers.
5 jours / 4 nuits

228 €
maximum/pers.
avec 176 € d'aide
de l'ANCV

Séjours France Métropolitaine (hors IDF) et Europe, formule 5 jours / 4 nuits :

- > Offre : hébergement, pension complète, transfert aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement, animations et excursions.
- > Tarif maximum par personne : **404 €** ou **228 €** avec **176 €** d'aide de l'ANCV.

484 €
maximum/pers.
8 jours / 7 nuits

272 €
maximum/pers.
avec 212 € d'aide
de l'ANCV

Séjours France Métropolitaine (hors IDF) et Europe, formule 8 jours / 7 nuits :

- > Offre : hébergement, pension complète, transfert aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement, animations et excursions.
- > Tarif maximum par personne : **484 €** ou **272 €** avec **212 €** d'aide de l'ANCV.

BON A SAVOIR !

Il est possible d'organiser un séjour de vacances en groupe grâce aux acteurs intervenant auprès des seniors (CCAS, associations, ESMS, clubs service...)

Une aide financière de l'ANCV, sous conditions

Bénéficiez de l'aide financière si :

- > Votre revenu imposable mentionné sur votre dernier avis d'imposition est **inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous**, en fonction de votre nombre de parts fiscales.
- > Vous êtes **aidant** ou **jeune volontaire en service civique** accompagnant une personne en situation de handicap ou de dépendance.

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable en €											
Personne seule	16 763	22 410	28 057	33 704	39 351	44 928	50 645	56 292	61 939	67 586	73 233
Couple marié ou pacsé	–	–	31 629	37 276	42 923	48 570	54 217	59 864	65 511	71 158	76 805

Seuils d'imposition, Direction générale des finances publiques, Déclaration des revenus 2023, Brochure pratique 2024

- > L'aide financière est accordée dans la limite des crédits disponibles, **une seule fois par an et par bénéficiaire**.
- > Toutefois, vous pouvez profiter du programme *Seniors en Vacances*, hors aide financière, **autant de fois que vous le désirez**.



Comment partir avec *Seniors en vacances*

1. Inscrivez-vous au programme *Seniors en Vacances*

- Complétez le bulletin d'inscription disponible à la fin du catalogue ou sur ancv.com/seniors-en-vacances
- Envoyez votre dossier à : ANCV – Seniors en Vacances - TSA 41234 – 57072 METZ CEDEX 3
- **Vous recevrez en retour**, un courrier de l'ANCV confirmant votre éligibilité au programme et le cas échéant à l'aide financière.
- Un numéro de dossier figurant en référence de votre courrier (ex: ID2580) sera à rappeler au professionnel lors de votre réservation de séjour.

2. Sélectionnez votre lieu de séjour

Consultez le catalogue des destinations : montagne, mer, campagne, ville... et choisissez votre destination.

3. Réservez votre séjour auprès du professionnel

Contactez directement le professionnel du tourisme retenu par téléphone pour réserver et organiser votre séjour : il vous adressera en retour votre contrat de réservation.

**Coupon à retourner dans une enveloppe timbrée à :
ANCV - Seniors en Vacances - TSA 41234 - 57 072 METZ CEDEX 3**



➤ **Je souhaite recevoir gratuitement le Catalogue des destinations *Seniors en Vacances* et ce, sans engagement de ma part.**



Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel :

Mail : @

Les informations collectées par l'ANCV directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion du programme Seniors en Vacances. Ce traitement est fondé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations sont à destination exclusive des services habilités au sein de l'ANCV ainsi qu'aux partenaires de l'ANCV à des fins de réalisation d'enquêtes de satisfaction. Les données seront conservées pendant cinq ans à compter du traitement de votre demande. Les données comptables seront archivées dix ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande à ANCV, délégué à la protection des données, 36 Boulevard Henri Bergson, 95200 Sarcelles. Merci d'y joindre une pièce d'identité et l'adresse complète à laquelle nous pouvons vous répondre. Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, accomplit depuis plus de 40 ans une mission de service public : favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. Elle déploie une gamme de services et d'aides pour accompagner les actifs et les personnes fragiles sur le chemin des vacances.



L'Assurance retraite soutient le programme Seniors en Vacances, notamment pour les bénéficiaires de son action sociale qui se trouvent en situation de fragilité économique ou sociale.

Retrouvez toutes les informations et le catalogue des destinations :

 www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev



 seniorsenvacances@ancv.fr

 0 969 320 616 Service gratuit + prix appel

ou retournez le coupon que vous trouverez dans ce document



LE TRI + FACILE

